



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N° 891.414

Classif. Internat.: B 65B/0652

Mis en lecture le: 31-03-1982

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;

Vu le procès-verbal dressé le 9 décembre 1981 à 15 h. 30
au Service de la Propriété industrielle;

ARRÊTE :

Article 1. — *Il est délivré à Mr. Christian, E. FRANCOIS*
Rue du Bocq, n° 16, 1160 Bruxelles,

repr. par le Bureau Gevers S.A. à Bruxelles,

un brevet d'invention pour: Procédé d'emballage d'objets et objets
ainsi emballés,

Article 2. — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 30 décembre 1981

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE:

Le Directeur

L. SALPETEUR

891414

M E M O I R E D E S C R I P T I F

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

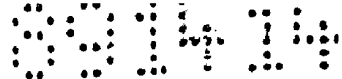
au nom de :

Christian, Emile FRANCOIS

pour :

"Procédé d'emballage d'objets et objets ainsi emballés"

✓



La présente invention est relative à un procédé d'emballage d'objets, à un emballage d'objets ainsi qu'aux objets ainsi emballés.

Il est nécessaire, lors de la mise en vente de petits objets de bricolage, que le client puisse toucher une partie de l'objet avant de devoir l'acheter; par exemple le client doit pouvoir sentir la souplesse des poils de pinceaux, l'arête d'outils tranchants, le grain de limes, etc... Cependant, dans les magasins de grande surface, à libre service, si les outils sont seulement accrochés à un portoir, on observe un vol à grande échelle de ces objets qui peuvent facilement se dissimuler par exemple dans une manche de veste.

Des essais ont été tentés pour éliminer le risque de vol de ces outils en les rendant plus encombrants. Ces tentatives ont cependant toutes présenté l'inconvénient de rendre l'objet emballé inaccessible à l'acheteur qui ne peut donc plus se rendre compte de la qualité de l'objet qu'il achète, par le toucher. Par ailleurs, dans le cas de pinceaux par exemple, le scellage dans une coque ou dans un film sous vide a pour effet de soumettre les poils du pinceau à une déformation qui subsistera plusieurs jours après le déballage.

La présente invention a pour but d'éviter les inconvénients précités et donc de permettre la mise en vente d'objets emballés dans des libres services, en augmentant donc leur encombrement, de manière à diminuer le risque de vol, mais tout en permettant un accès aux parties de l'objet que l'acheteur doit pouvoir palper. Cet emballage doit présenter en outre l'avantage de rester très bon marché.

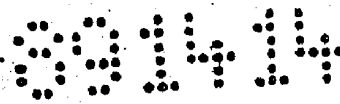


On résout ces problèmes, suivant l'invention, par un procédé d'emballage d'objets comprenant le découpage dans un support en matière rigide d'au moins une perforation qui le traverse, l'introduction, dans au moins une de ces perforations, d'un élément de retenue, dont la longueur est supérieure à la somme de l'épaisseur du support et de celle du ou des objets à emballer et qui fait saillie à partir d'une base de surface supérieure à la section de la perforation respective, l'enfilage d'un objet à emballer sur chaque élément de retenue faisant saillie par rapport au support, chaque objet présentant pour ce faire un trou qui le traverse de part en part, l'enveloppement du support muni du ou des objets à emballer à l'aide d'une matière rétractable, de manière à recouvrir le ou les éléments de retenue faisant saillie au-delà du ou des objets enfilés et à laisser libre au moins une partie de chaque objet à emballer, et l'exposition du support ainsi enveloppé aux conditions de contraction de la matière rétractable.

Suivant une forme de réalisation de l'invention, l'enveloppement comprend l'introduction du support muni du ou des objets à emballer dans un manchon en matière rétractable.

Suivant une forme avantageuse de réalisation de l'invention le découpage du support est effectué de façon que la largeur des parties du support non recouvertes par la matière rétractable soit supérieure à celle de la ou des parties recouvertes, et que chaque partie recouverte soit située entre deux parties non recouvertes.

Suivant une forme perfectionnée de réalisation de l'invention, le procédé comprend l'enveloppement du support dans une matière plastique thermorétractable et le passage du support dans



un tunnel de chauffage, le support étant en une matière capable de résister à la contraction de la matière rétractable, sans se déformer, et de résister à la chaleur du tunnel de chauffage.

Suivant l'invention, l'emballage d'un ou de plusieurs objets comprend un support en matière rigide, qui présente au moins une perforation, un élément de retenue, qui est introduit dans au moins une de ces perforations, dont la longueur est supérieure à la somme de l'épaisseur du support et de celle du ou des objets à emballer et qui fait saillie à partir d'une base de surface supérieure à la section de la perforation respective, et une enveloppe de matière rétractable, qui a été soumise aux conditions de contraction de cette matière, l'enveloppe recouvrant la partie du support présentant le ou les éléments de retenue faisant saillie au-delà du ou des objets, qui sont enfilés sur eux à l'aide d'un trou que ce ou ces objets présentent, et laissant libre au moins une partie de chaque objet enfilé.

D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre non limitatif et avec référence aux dessins annexés.

La figure 1 représente une vue de face d'un pinceau emballé selon le procédé suivant l'invention.

La figure 2 représente une vue de profil du pinceau de la figure 1.

La figure 3 représente une vue arrière de la figure 1.

La figure 4 représente une vue de face d'un outil tranchant emballé selon le procédé suivant l'invention.

La figure 5 représente une vue arrière d'un emballage de lime suivant l'invention.

Sur les dessins, les éléments identiques ou analogues sont désignés par les mêmes références.

Sur les figures 1 à 3 est représentée une forme de réalisation d'un emballage suivant l'invention. Ce dernier comprend une feuille de support 1 en matière rigide, qui présente une perforation 2 dans laquelle est introduit un élément de retenue 3. A une de ses extrémités, ce dernier est relié à une plaquette de base 4 située sur la face arrière 5 du support 1. Cette plaquette de base 4 a une surface supérieure à la section de la perforation 2 et ne peut donc pas passer à travers celle-ci. Sur l'autre extrémité de l'élément de retenue 3, qui est libre et fait saillie sur la face avant 6 du support 1, est enfilé le manche 7 d'un pinceau 8. Pour ce faire, ce manche 7 présente, à son extrémité libre, un trou de suspension 9.

Un manchon 10 en matière plastique thermorétractable enserme une partie du support de façon à recouvrir le manche 7 du pinceau 8, c'est-à-dire la partie de l'objet à emballer présentant l'élément de retenue 3, dont la longueur a été prévue telle qu'elle fait largement saillie au-delà du manche 7. Par contre, le faisceau de poils 11 du pinceau n'est pas recouvert par le manchon 10 et les poils sont donc aisément palpables par toute personne désirant acheter le pinceau. De plus, les poils ne subissent pas l'action de la contraction de la matière rétractable et ils ne sont donc pas déformés par celle-ci.

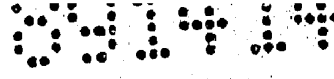


Le manchon 10 est réalisé de préférence en un film rétractable de chlorure de polyvinyle pur. Il est avantageusement réalisé en une matière rétractable, très résistante à la déchirure. Comme l'élément de retenue 3 et la plaque de base 4 sont emprisonnés dans le manchon 10 contracté, il est impossible de faire coulisser le pinceau 8 dans le manchon 10.

Le support 1 présente, par ailleurs, des parties 12 et 13 qui ne sont pas recouvertes par le manchon 10. Ces parties 12 et 13 sont prévues plus larges que la partie recouverte par le manchon 10, ce qui empêche de faire coulisser le manchon 10 le long du support 1. L'élément de retenue 3 pourrait d'ailleurs déjà suffire seul à empêcher ce coulisement. On peut aussi prévoir de découper par exemple les bords latéraux du support de manière ondulée, ce qui aurait le même effet.

Le support 1 est avantageusement réalisé en une matière capable de résister aux conditions de contraction de la matière contractable. Dans le cas présent, il s'agit d'une feuille de carton ondulé suffisamment rigide pour résister à la déformation sous l'action de la force de contraction du manchon 10 et pour résister à la chaleur nécessaire à la contraction de la matière rétractable.

Toutefois, dans le cas d'objets à emballer présentant une surépaisseur locale importante, comme la virole 14 des pinces ronds par exemple, il peut être avantageux de prévoir des moyens supplémentaires pour empêcher la déformation du support en cet endroit où il subit une très forte action de la part de la matière rétractable. A cet endroit, des volets 15 et 16 sont préalablement incisés de façon à pouvoir s'ouvrir vers l'arrière



sous l'action de la force de contraction, ce qui permet à une partie de la virole 14 de faire saillie à travers le support.

Enfin, l'une des parties libres 12 et 13 du support présente un trou de suspension 17 destiné à la suspension de l'objet emballé sur un portoir.

La plaquette de base 4 de l'élément de retenue 3 peut avantageusement présenter des moyens de fixation de cette plaquette sur une surface, telle qu'un mur, après le déballage de l'objet. Cette plaquette peut par exemple présenter deux orifices 18 pour sa fixation par des vis, et/ou elle peut présenter une couche adhésive recouverte par une feuille de revêtement 19 détachable.

On peut aussi prévoir une ou plusieurs perforations supplémentaires, telles que celle désignée par la référence 20, pour pouvoir emballer sur un même type de support des pinceaux de dimensions différentes.


Le procédé d'emballage du pinceau illustré sur les figures 1 à 3 est le suivant :

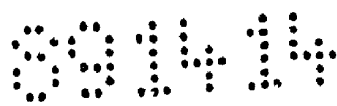
Ce procédé comprend tout d'abord le découpage du support 1 dans une feuille, par exemple de carton ondulé, de façon à obtenir la perforation 2. Pendant cette même opération de découpage, on peut aussi prévoir que les parties 12 et 13, qui ne sont pas à recouvrir par le manchon 10, aient une largeur supérieure au reste du support, qu'un trou de suspension 17 soit façonné dans l'une de ces parties libres 12 ou 13, de préférence dans la partie libre opposée à l'extrémité du pinceau présentant le faisceau de poils 11. et qu'une incision en forme de I soit effectuée au niveau de la virole 14 du pinceau 8.

6

Sur l'élément de retenue 3, sont ensuite enfilés le support 1, par sa perforation 2, et le manche 7 du pinceau 8, par son trou de suspension 9. L'ensemble est introduit dans un manchon 10 de matière rétractable dont le diamètre est alors supérieur à la largeur des parties libres 12 et 13 du support 1 et dont la longueur est à peu près égale à la partie centrale du support. Le tout est enfin introduit dans un tunnel de chauffage où le manchon se rétracte, en recouvrant la totalité du manche 7 du pinceau et en laissant libre le faisceau de poils 11, tandis que la visière 14 est légèrement enfoncée à travers le support 1 en ouvrant les volets 15 et 16 formés par l'incision en forme de I préalablement façonnée.

La figure 4 est destinée à illustrer une forme de réalisation suivant l'invention où la partie de l'objet emballé, qui doit pouvoir être palpée, se trouve, non plus à une extrémité de l'objet mais au centre de celui-ci, comme c'est le cas par exemple pour le hâchoir illustré. Ainsi qu'il ressort de cette figure, on utilise dans ce cas deux manchons 21 et 22 qui se rétractent sur les manches 23 et 24 du hâchoir tout en laissant la lame 25 de celui-ci libre. L'un de ces manchons enserme l'élément de retenue 3 sur lequel est enfilé l'un des manches 23 du hâchoir. Il est évident qu'on peut aussi prévoir en plus un élément de retenue au niveau du manche 24. Par ailleurs, en plus des extrémités libres du support, sa partie centrale 26, sur laquelle la lame 25 s'appuie et qui est donc libre, doit elle aussi de préférence présenter une largeur supérieure aux parties recouvertes par les manchons 21 et 22, en vue d'empêcher un coulisement longitudinal de ceux-ci.





La figure 5 illustre un exemple de réalisation suivant l'invention où l'objet emballé doit pouvoir être palpé non seulement sur face avant, mais également sur sa face arrière, ce qui est par exemple le cas pour une lime. A cet effet, une fenêtre 27 est préalablement découpée dans le support dans une zone de celui-ci qui est destiné à ne pas être recouverte par le manchon 10 mais à être recouverte par l'objet emballé, la lime 28.

Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisation décrites ci-dessus et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre du présent brevet.

On peut par exemple prévoir l'emballage de plusieurs objets l'un à côté de l'autre sur le même support.

On peut aussi envisager d'autres matières rétractables pour le manchon, ce dernier pouvant même éventuellement être remplacé par un sac enveloppant une partie du support.

On pourrait, au lieu de carton pour le support, prévoir par exemple des plaques de matière plastique dure ou de métal.

Enfin, le support peut porter sur l'une ou l'autre de ses faces, ou les deux, un texte imprimé ou des indications, telles qu'une marque de fabrique, un prix, etc...

Il en est de même pour la feuille de matière rétractable. Celle-ci peut d'ailleurs ne pas être transparente.

On pourrait aussi envisager une matière rétractable dans d'autres conditions qu'à la chaleur, comme dans le cas de l'extension d'un manchon en matière élastique préalablement à l'introduction du support dans ce manchon.

b



REVENDICATIONS

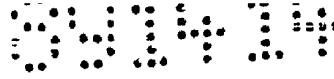
1. Procédé d'emballage d'objets, caractérisé en ce qu'il comprend le découpage dans un support en matière rigide d'au moins une perforation qui le traverse, l'introduction, dans au moins une de ces perforations, d'un élément de retenue, dont la longueur est supérieure à la somme de l'épaisseur du support et de celle du ou des objets à emballer et qui fait saillie à partir d'une base de surface supérieure à la section de la perforation respective, l'enfilage d'un objet à emballer sur chaque élément de retenue faisant saillie par rapport au support, chaque objet présentant pour ce faire un trou qui le traverse de part en part, l'enveloppement du support muni du ou des objets à emballer à l'aide d'une matière rétractable, de manière à recouvrir le ou les éléments de retenue faisant saillie au-delà du ou des objets enfilés et à laisser libre au moins une partie de chaque objet à emballer, et l'exposition du support ainsi enveloppé aux conditions de contraction de la matière rétractable.

2. Procédé d'emballage suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'enveloppement comprend l'introduction du support muni du ou des objets à emballer dans un manchon en matière rétractable.

3. Procédé d'emballage suivant la revendication 2, caractérisé en ce que le trou de l'objet à emballer est situé à une de ses extrémités et en ce que la partie de l'objet à laisser libre est située à son autre extrémité.

4. Procédé d'emballage suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'enveloppement comprend l'introduction du support muni du ou des objets à emballer dans deux manchons en

2



matière rétractable, de manière que l'un d'eux recouvre le ou les éléments de retenue faisant saillie au-delà du ou des objets enfilés et qu'au moins la partie du ou des objets entre les deux manchons soit laissée libre.

5. Procédé d'emballage suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le découpage du support comprend en outre la réalisation dans ce dernier d'une fenêtre qui, après l'enfilage du ou des objets à emballer, est située au niveau d'une partie de ce ou ces objets, qui est destinée à ne pas être recouverte par de la matière rétractable.

6. Procédé d'emballage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le découpage du support est effectué de façon que la largeur des parties du support non recouvertes par la matière rétractable soit supérieure à celle de la ou des parties recouvertes, et que chaque partie recouverte soit située entre deux parties non recouvertes.

7. Procédé d'emballage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le découpage du support comprend en outre la découpe, dans une partie du support non recouverte de matière rétractable, d'un trou de suspension, destiné à suspendre le support sur un portoir.

8. Procédé d'emballage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il comprend l'enveloppement du support dans une matière plastique thermorétractable et le passage du support dans un tunnel de chauffage, et en ce que le support est en une matière capable de résister à la contraction

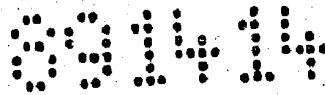
d

de la matière rétractable, sans se déformer, et de résister à la chaleur du tunnel de chauffage.

9. Procédé d'emballage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, en particulier d'objet présentant une surépaisseur en un endroit, comme la virolè d'un pinceau rond, caractérisé en ce que le découpage de support comprend en outre l'incision dans le support d'un ou de plusieurs volets de façon qu'ils se situent en face de la surépaisseur de l'objet à emballer, ces volets s'ouvrant sous l'action de la force de la matière rétractable, soumise aux conditions de contraction, sur la surépaisseur de l'objet et permettant à une partie de cette surépaisseur de faire saillie à travers le support.

10. Emballage d'objets, caractérisé en ce que l'emballage comprend un support en matière rigide, qui présente au moins une perforation, un élément de retenue, qui est introduit dans au moins une de ces perforations, dont la longueur est supérieure à la somme de l'épaisseur du support et de celle du ou des objets à emballer et qui fait saillie à partir d'une base de surface supérieure à la section de la perforation respective, et une enveloppe de matière rétractable, qui a été soumise aux conditions de contraction de cette matière, l'enveloppe recouvrant une partie du support présentant le ou les éléments de retenue faisant saillie au-delà du ou des objets, qui sont enfilés sur eux à l'aide d'un trou que ce ou ces objets présentent, et laissant libre au moins une partie de chaque objet enfilé.

11. Emballage suivant la revendication 10, caractérisé en ce que l'enveloppe est un manchon en matière rétractable



qui recouvre l'élément de retenue de l'objet à emballer, situé à une extrémité de celui-ci, l'autre extrémité de l'objet étant laissée libre.

12. Emballage suivant la revendication 17, caractérisé en ce que l'objet à emballer est un pinceau et en ce que la partie laissée libre est constituée du faisceau de poils.

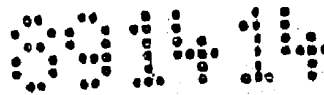
13. Emballage suivant la revendication 10, caractérisé en ce que l'enveloppe est constituée de deux manchons en matière rétractable, la partie laissée libre de l'objet à emballer étant située entre ces deux manchons.

14. Emballage suivant la revendication 10, caractérisé en ce que le support présente une fenêtre en face d'une partie de l'objet emballé, qui n'est pas recouverte par de la matière rétractable.

15. Emballage suivant l'une quelconque des revendications 10 à 14, caractérisé en ce que les parties du support recouvertes de matière rétractable ont une largeur inférieure à celles non recouvertes.

16. Emballage suivant l'une quelconque des revendications 10 à 15, caractérisé en ce que l'enveloppe est en une matière plastique thermorétractable, résistant à la déchirure, et en ce que le support est une feuille de matière capable de résister à la contraction de la matière rétractable, sans se déformer, et de résister à la chaleur nécessaire à la contraction.

6



17. Emballage suivant la revendication 16, caractérisé en ce que le support est une feuille de carton ondulé.

18. Emballage suivant l'une ou l'autre des revendications 16 et 17, caractérisé en ce que la matière thermorétractable est transparente.

19. Emballage suivant l'une quelconque des revendications 10 à 18, caractérisé en ce que le support présente un trou de suspension dans une partie du support non recouverte de matière rétractable.

20. Emballage suivant l'une quelconque des revendications 10 à 19, caractérisé en ce que la base de l'élément de retenue présente des moyens de fixation, pour permettre, après le déballage, la fixation de l'élément de retenue sur une surface et l'accrochage de l'objet à cet élément de retenue.

21. Emballage suivant l'une quelconque des revendications 10 à 20, en particulier pour objet présentant une surépaisseur, telle que la virole d'un pinceau rond, caractérisé en ce que le support présente, en face de cette surépaisseur, un ou des volets incisés qui s'ouvrent sous l'action de la force de la matière rétractable, soumise aux conditions de contraction, sur la surépaisseur de l'objet, cette surépaisseur faisant partiellement saillie à travers le support.

22. Procédé d'emballage d'objets, tel que décrit ci-dessus et/ou tel qu'illustré sur les dessins annexés.

23. Objet emballé, tel qu'obtenu selon le procédé suivant l'une quelconque des revendications 1 à 9 et 22.

Bruxelles, le 9 décembre 1981
P. Pon de Christian, Emile FRANCOIS
P. Pon du Bureau GEVERS, société anonyme



Christian, Emile FRANCOIS

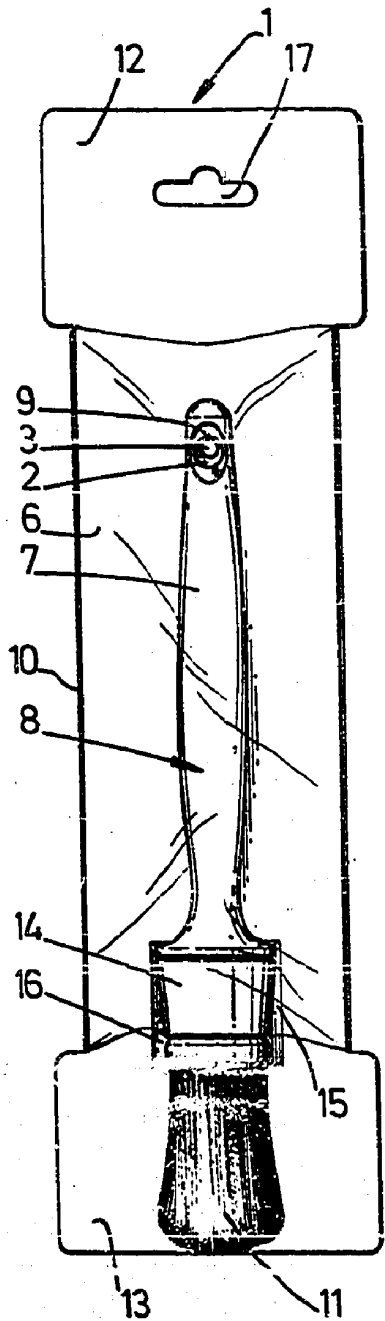


FIG. 1

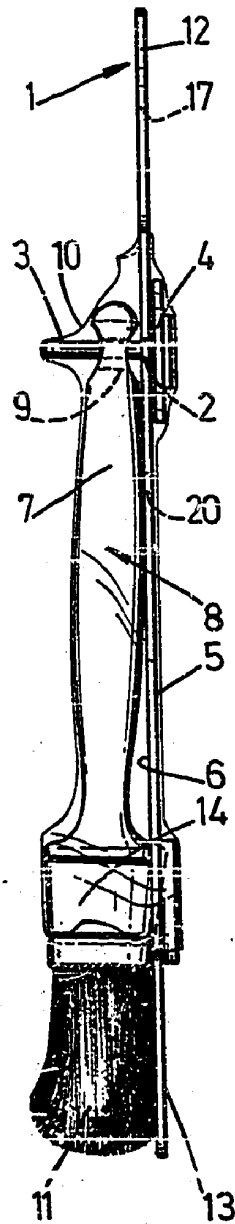


FIG. 2

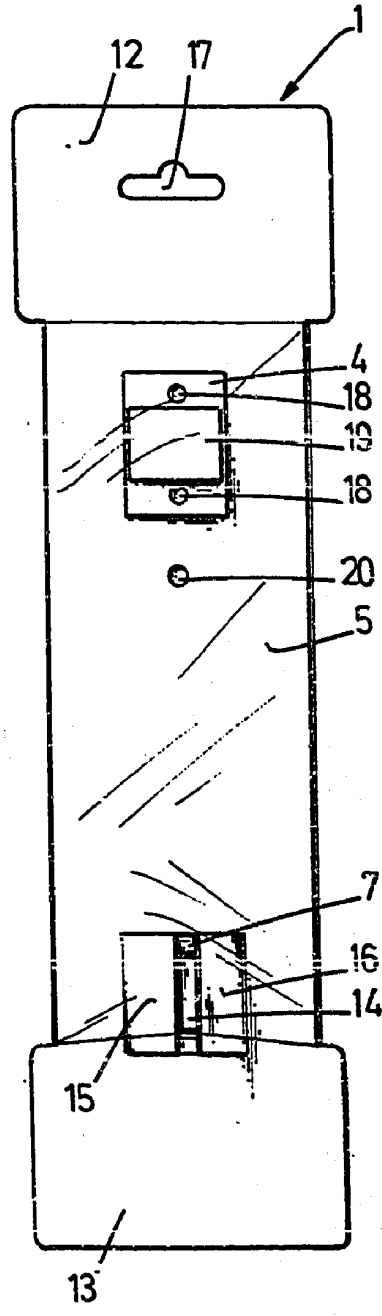


FIG. 3

BRUXELLES, le 9 décembre 1921.

P. Fon. de Christian, Emile FRANCOIS

P. Fon. du Bureau GEVERA

Secrétaire

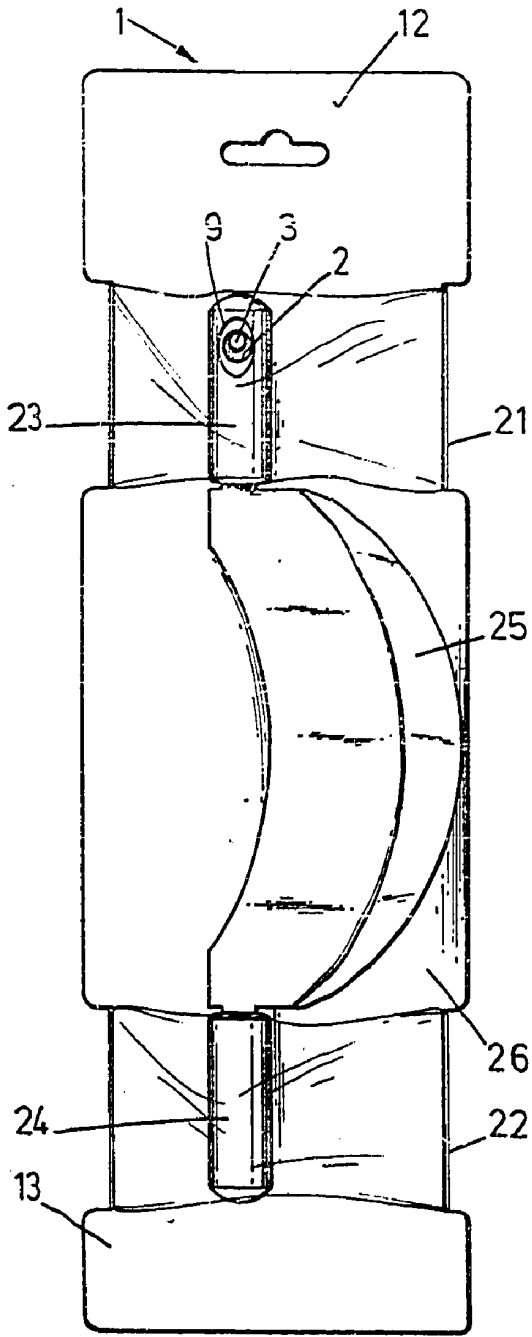


FIG. 4

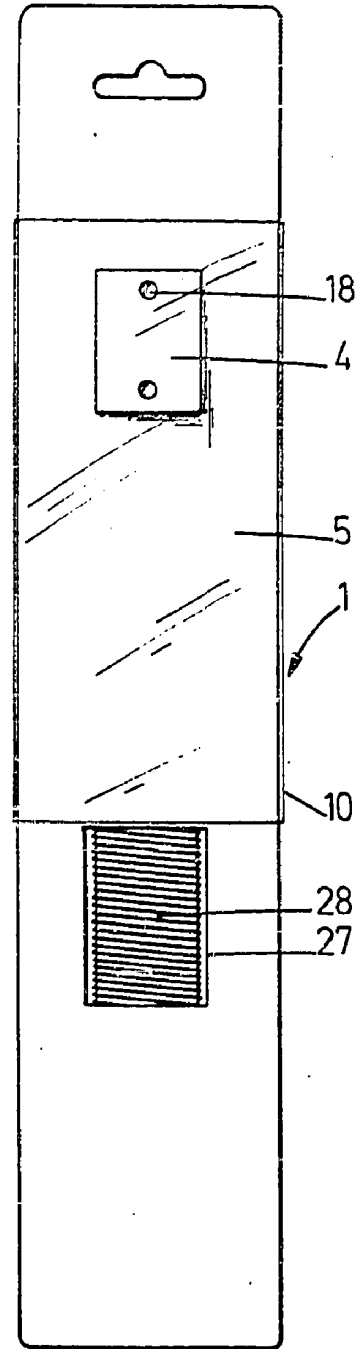


FIG. 5

BRUXELLES, le 9 décembre 1981

Fon. de Christian, Emile FRANCOIS

Bureau GEVERS

société anonyme

[Handwritten signature]